

**DOCUMENTS À FOURNIR - INDIVIDUEL**

Nom du client : _____

Nom du conjoint : _____

Documents obligatoires

- Avis de cotisation Fédéral et Provincial de l'année précédente
- Rapport d'impôt Fédéral et Provincial de l'année précédente (nouveaux clients seulement)
- Spécimen de chèque (si vous avez demandé le dépôt direct) - Obligatoire pour crédit de solidarité

Revenus

- Revenu d'emploi : T4 et Relevé 1
- Revenu de placement : T3, T5, T4A, T5008 ou État des gains / pertes, etc.
- Bourse d'études : T4A
- Retraite : T4A (Sécurité de vieillesse) et T4A (RRQ)
- Assurance emploi (chômage) : Relevé T4E
- RQAP : Relevé T4E
- CSST, SAAQ, Aide sociale : Relevé 5 ou T5007
- Revenus et dépenses de travailleur autonome : **Questionnaire**
- Dépenses d'emploi : TP-64.3 et T2200 et **Questionnaire** (si vous avez des dépenses admissibles seulement)
- Revenus et dépenses de revenu locatif : **Questionnaire**
- Historique des bâtiments de revenu locatif : **Questionnaire**
- Si vous avez plus de 100 000\$ de biens à l'étranger : T1135
- Arrivée ou départ durant l'année : **Questionnaire**
- Vente de résidence principale : **Questionnaire**
- Prestations COVID-19 (PCU ou PCUE ou PCRE ou PCMRE ou PCREPA): Relevé T4A ou T4E

Déductions

- Reçus officiels des REER (1^{er} mars au 31 décembre)
- Reçus officiels des REER (60^{ier} jours de l'année : 1^{er} janvier au 28/29 février)
- Frais de scolarité : Relevé 8 / T2202A
- Intérêts payés sur prêts étudiants : Relevé de la banque / caisse
- Frais médicaux : **Questionnaire**
- Frais de déménagement : **Questionnaire**
- Si vous avez un régime privé d'assurances : Dernier talon de paie de l'année pour chaque emploi
- Dons de charité / Contributions politiques
- Cotisations syndicales ou professionnelles (si autres cotisations que celles sur les T4)
- Documents officiels du gouvernement pour les acomptes provisionnels
- Si vous avez 70 ans ou plus : crédit pour maintien à domicile
- Crédit pour solidarité : Relevé 31 (si locataire) ou numéro de matricule municipal (si propriétaire)
- TL2/TP-66 pour les dépenses d'emploi d'un employé dans le transport
- T4FHSA / Relevé 32 (CELIAPP)

Enfants

- Frais de garde d'enfants : RL-24 (non subventionnée) et RL-30 (subventionnée)
- Crédits de garde anticipés : Relevé 19
- Programmes d'activités physique et artistiques des enfants (enfants âgés de 16 ans ou moins au 31 Décembre)